



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gouvernement

Question écrite n° 36592

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement, sur la parité au Gouvernement. Alors que le souci de la parité la plus parfaite possible est manifestement un souci du Gouvernement, il est surprenant, regrettable, voire inconcevable, que cette parité ne soit plus aujourd'hui respectée par le Gouvernement. Il lui demande donc si la conception de la parité exprimée par le Gouvernement ne s'avère pas excessive.

Texte de la réponse

Conformément aux engagements du Président de la République, la composition du Gouvernement est paritaire depuis 2012. La parité n'est pas un excès mais un engagement pour le renouvellement démocratique et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36592

Rubrique : État

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Familles, enfance et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9167

Réponse publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 4042